

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
CARBON-BLANC**



COMPTE-RENDU

**SEANCE DU 29 MARS 2012
à 18 heures 30**

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le **29 mars deux mille douze à 18 heures 30**, sous la présidence de Monsieur Franck MAURRAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- *Franck MAURRAS, Maire*
- *Jeannine THORE, Adjointe au Maire,*
- *Nicolas MADRELLE, Adjoint au Maire,*
- *Anne-Marie ROMERO, Adjointe au Maire,*
- *Jean-Paul BOP, Adjoint au Maire,*
- *Jean-Luc FLIPO, Adjoint au Maire,*
- *Michel THOMAS, Adjoint au Maire,*
- *Guy BARDIN, Adjoint au Maire,*
- *Anne-Marie DUPEY, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Lyse BENIZEAU, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Fouzia CARPENTIER, Conseillère Municipale,*
- *Olivier SOMPS, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Mireille DELPRAT, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Thierry VEYRET, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Didier LAMY, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Aïcha COLAS, Conseillère Municipale,*
- *Serge MERLE, Conseiller Municipal,*
- *Bertrand FOURRE, Conseiller Municipal,*
- *Marjorie CANALES, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Bernard BORDARAUD, Conseiller Municipal,*
- *Marie-Claude GOUGAUD, Conseillère Municipale,*
- *Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal,*
- *Catherine DELORME, Conseillère Municipale.*

ETAIENT ABSENTS :

- *Alice del MOLINO, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Mme ROMERO*
- *Nadia FRERE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. MAURRAS*
- *Jacques ANTHOUNET, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à M. SOMPS*
- *Valérie SERF, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Mme DUPEY*
- *Ange-Hélène YEBGA HOT, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Mme COLAS*
- *Sylvie DARMANTE, Conseillère Municipale.*

Monsieur MAURRAS ouvre la séance et propose *Monsieur Olivier SOMPS* comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur GRASSET souhaite que soit mentionné qu'à l'occasion de son intervention lors du débat d'orientation budgétaire, il a interrogé le Conseil Municipal sur l'évolution des taux des taxes pour l'année 2012.

Monsieur le Maire prend note et le compte-rendu de la séance précédente n'appelant aucune autre observation est déclaré adopté à l'unanimité.

1. COMPTE DE GESTION 2011

Monsieur MAURRAS demande que le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le Budget Prévisionnel de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et est donc adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur HERELLE, Trésorier de la Commune.

Celui-ci présente le Compte de Gestion qui est l'enregistrement comptable à la Trésorerie des dépenses et des recettes engagées par la Commune pour l'exercice écoulé. Ce travail ne consiste pas seulement en un enregistrement mais à une vérification par rapport à la réglementation, (conformité aux prescriptions du CGCT) mais aussi à une vérification par rapport au budget voté par le Conseil Municipal.

Le Compte de Gestion est doublé d'un document comptable qui permet l'exécution et le suivi des dépenses et des recettes de la Commune.

Monsieur HERELLE rappelle que dans la comptabilité publique, il existe deux sections :

la Section de Fonctionnement qui permet d'enregistrer toutes les dépenses et les recettes qui servent à la vie quotidienne d'une Commune, les recettes étant constituées du prix des services de la Collectivité et de la fiscalité qu'elle lève. De cette Section dépend la capacité de la Commune à entretenir et à améliorer son patrimoine. En 2011, il constate que les recettes ont été supérieures aux dépenses. Toutefois, sur plusieurs années, il remarque une augmentation légèrement plus rapide des dépenses que des recettes.

La Section d'Investissement où l'on retrouve les dépenses consacrées au remboursement du capital de la dette et les dépenses permettant l'acquisition de matériels nécessaires à l'entretien des équipements de la Commune ainsi que les travaux.

Monsieur HERELLE indique que l'autofinancement est constitué par l'amortissement et du prélèvement depuis la section de fonctionnement.

Il remarque que la Section d'Investissement présente un décalage entre les dépenses et les recettes qu'il explique par des programmes souvent pluriannuels ainsi que des subventions qui sont versées à la fin des travaux. Ainsi, il rappelle que l'an dernier cette section était en excédent alors

qu'aujourd'hui elle est déficitaire. Il évoque également l'excédent de clôture qui constitue la richesse de la Commune, son fonds de roulement. Celui-ci permet de dégager une trésorerie satisfaisante dans la mesure où celle-ci couvre 45 jours de dépenses de fonctionnement. Ainsi, si la Commune ne percevait plus du tout de recettes, elle pourrait assumer ses dépenses pendant 1 mois et demi.

Monsieur le Maire remercie Monsieur HERELLE pour son exposé et sa précieuse collaboration.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2011 qui peut se résumer de la manière suivante

Dépenses de Fonctionnement

Niveau de réalisation

CHAPITRE	BP + DM 2011	REALISE 2011	Δ %
011 - Charges à caractère général	1 989 850,00 €	1 973 104,53 €	99,16%
012 - Charges de Personnel	4 124 100,00 €	4 123 422,81 €	99,98%
65 - Autres charges de gestion courante	799 236,00 €	759 497,74 €	95,03%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	6 913 186,00 €	6 856 025,08 €	99,17%
66 - Charges financières	193 000,00 €	189 329,02 €	98,10%
67 - Charges exceptionnelles	4 000,00 €	1 586,82 €	39,67%
022 - Dépenses imprévues	38 310,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 148 496,00 €	7 046 940,92 €	98,58%
023 - Virement à la Section d'Investissement	469 733,50 €		0,00%
042 - Opérations d'ordre entre sections	168 000,00 €	167 542,68 €	99,73%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	637 733,50 €	167 542,68 €	26,27%
TOTAL	7 786 229,50 €	7 214 483,60 €	92,66%

- ✗ Le niveau de réalisation des dépenses est très proche de la prévision (BP et DM).
- ✗ Celui-ci s'établit à 98,6 % en ce qui concerne les dépenses réelles de Fonctionnement.

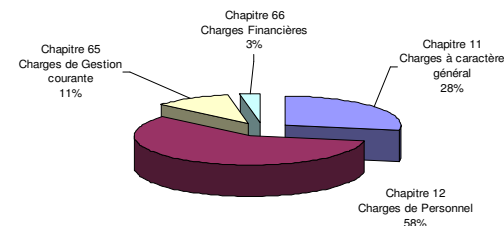


Source CA 2011

2

Dépenses réelles de Fonctionnement

Répartition



- ✗ Les charges de personnel sont plus importantes à CARBON-BLANC en comparaison des communes de la même strate démographique du Département (55,3 %) et de la Région (54 %).
- ✗ Les charges financières sont plus faibles : 3,7 % dans le Département, 4 % dans la Région.
- ✗ Le poids des charges incompressibles limite les marges de manœuvre.



Source TP 2011

3

Evolution des Dépenses réelles de Fonctionnement (par chapitres)

Chapitre	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Evolution
011 Charges à caractère général	1 745 967,42 €	1 973 104,53 €	13,01%
012 Charges de personnel	3 997 664,97 €	4 123 422,81 €	3,15%
65 Autres charges de gestion courante	711 351,80 €	759 497,74 €	6,77%
Total des dépenses de gestion courante	6 454 984,19 €	6 856 025,08 €	6,21%
66 Charges financières	169 029,72 €	189 329,01 €	12,01%
67 Charges exceptionnelles	432,98 €	1 586,82 €	266,49%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 624 446,89 €	7 046 940,91 €	6,38%

- ✗ L'accroissement du chapitre 11 provient notamment de l'augmentation des coûts de l'énergie, de celle du patrimoine communal, du remplacement du personnel en maladie, de la mise en place de nouveaux contrats de maintenance (chaufferie, informatique), de frais d'études (diagnostic social, Ecofinances).
- ✗ Au chapitre 12, la progression modérée des dépenses de personnel résulte notamment du Glissement/Vieillesse/Technicité et de l'augmentation du Régime Indemnitaires dont ont bénéficié en priorité les agents de catégorie C.
- ✗ Au chapitre 65, les subventions aux associations augmentent de plus de 20 % avec le versement à de nouveaux bénéficiaires : O'fil du jeu pour la mise en place de la Ludothèque, Passage à l'Art pour le Pôle Ressources et Artec pour le cinéma.



Source CA 2011

4

Recettes de Fonctionnement

Niveau de réalisation

Chapitre	BP + DM 2011	REALISE 2011	% de réalisation
013 Atténuation de charges	100,00 €	11 041,34 €	
70 Produits des services	434 900,00 €	505 325,11 €	116,19%
73 Impôts et taxes	5 209 691,00 €	5 394 280,10 €	103,54%
74 Dotations et participations	1 587 020,00 €	1 574 003,20 €	99,18%
75 Autres produits de gestion courante	55 000,00 €	74 660,98 €	135,75%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	7 286 711,00 €	7 559 310,73 €	103,74%
76 Produits financiers	350,00 €	591,22 €	168,92%
77 Produits exceptionnels	1 000,00 €	23 862,48 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 288 061,00 €	7 583 764,37 €	104,06%
TOTAL	7 288 061,00 €	7 583 764,43 €	104,06%

- ✗ Le produit des régies est toujours prévu avec prudence afin de tenir compte des variations de fréquentation.
- ✗ Au chapitre 74, des rôles supplémentaires ont été perçus en cours d'exercice.
- ✗ Au chapitre 75, la location du château Brignon a procuré une recette supplémentaire non prévue en début d'exercice, de même que le remboursement des frais du personnel administratif du CCAS.
- ✗ Au chapitre 77, des recettes ont été récupérées auprès de l'URSSAF suite à la mission confiée à Ecofinances.

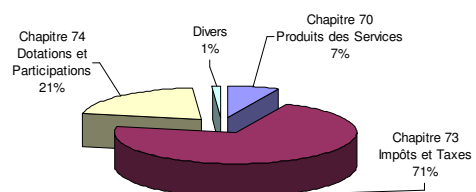


Source CA 2011

5

Recettes réelles de Fonctionnement

Répartition



- ✗ L'analyse de la structure des produits met en évidence le poids prépondérant des ressources fiscales. Les contributions directes représentent 54.6 % des recettes réelles contre respectivement 45.3 % et 42.8 % dans la même strate des Communes du Département et de la Région.
- ✗ Ce poids se renforce d'année en année pour compenser la diminution des dotations de l'Etat.



Source TP 2011

6

Résultats de Fonctionnement 2011

Résultat de l'exercice	369 280.83 €
Résultat reporté	498 168.50 €
Résultat de clôture	867 449.33 €



Source CA 2011

8

Evolution des recettes réelles de Fonctionnement (par chapitres)

Chapitre	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Evolution	
70	Produits des services	466 684,58 €	505 325,11 €	8,28%
73	Impôts et taxes	5 195 419,61 €	5 394 280,10 €	3,83%
74	Dotations et participations	1 695 239,41 €	1 574 003,20 €	-7,15%
75	Autres produits de gestion courante	79 491,20 €	74 660,98 €	-6,08%
013	Atténuation de charges	643,49 €	11 041,34 €	
Total des recettes de gestion courante		7 437 478,29 €	7 559 310,73 €	1,64%
76	Produits financiers	386,65 €	591,22 €	52,91%
77	Produits exceptionnels	185,82 €	23 862,48 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 438 050,76 €	7 583 764,43 €	1,96%

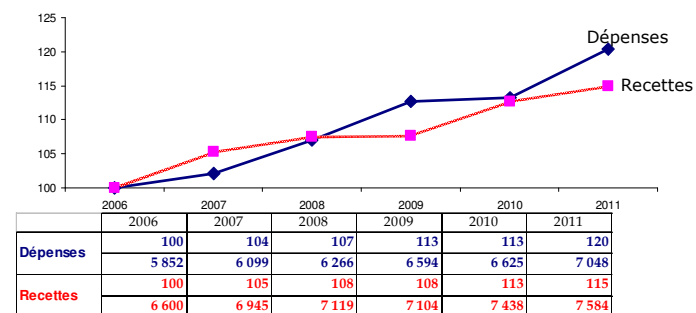
- ✗ Au chapitre 70, le produit des régies Petite Enfance s'est sensiblement accru en 2011 en raison d'une augmentation de la capacité d'accueil avec la création de la Maison de la Petite Enfance. L'ALSH et l'Ecole Multisports ont également développé leur fréquentation.
- ✗ La baisse des dotations provient de la diminution de la dotation forfaitaire attribuée par l'Etat et de celle des prestations CAF (régularisation de situation en ce qui concerne l'EMS notamment).



Source CA 2011

7

Evolution comparée des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (en K€)



A l'exception de l'année 2011, les courbes des dépenses et recettes de Fonctionnement ont connu ces 5 dernières années une évolution parallèle.



9

Dépenses d'Investissement

Niveau de réalisation

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISE	RAR	TOTAL	%
16	Emprunts	300 000,00 €	297 791,72 €		297 791,72 €	99,26%
20/21/23	Dépenses d'équipement	2 533 811,61 €	650 681,87 €	584 491,51 €	1 235 173,38 €	48,75%
	TOTAL	2 833 811,61 €	948 473,57 €	584 491,51 €	1 532 965,08 €	54,10%

- ✗ Le remboursement de la partie Capital des emprunts (près de 300 000 €) est à rapprocher du montant des emprunts contractés en 2011, soit 200 000 €.
- ✗ Pour des raisons diverses (arbitrages, portage juridique, administratif et financier) un décalage important subsiste entre l'ouverture de crédits au budget, la réalisation effective des opérations et la liquidation des dépenses.



Source CA 2011

10

Résultats Investissement 2011

Résultat de l'exercice	- 217 769,32 €
Résultat reporté	+ 227 289,09 €
Résultat comptable cumulé	+ 9 519,77 €



Source CA 2011

12

Recettes d'Investissement

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	REALISE	RAR	TOTAL	%
001	Excédent d'investissement reporté 2010	227 289,09 €	227 289,09 €		227 289,09 €	100,00%
040	Opérations d'ordre entre sections	168 000,00 €	167 542,68 €		167 542,68 €	99,73%
1022	Fonds globalisés investissement (FCTVA)	100 000,00 €	103 778,00 €		103 778,00 €	103,78%
10223	TLE	5 000,00 €	15 629,87 €		15 629,87 €	312,60%
1068	Excédents de fonctionnement	164 506,52 €	164 506,52 €		164 506,52 €	100,00%
13	Subventions d'investissement	375 954,00 €	79 247,00 €	521 834,40 €	601 081,40 €	159,88%
1641	Emprunts en euros	1 323 328,50 €	200 000,00 €		200 000,00 €	15,11%
	TOTAL	2 740 032,11 €	1 037 240,16 €	521 834,40 €	1 559 074,56 €	56,90%

- ✗ Le financement de la Section d'Investissement a été assuré par un recours modéré à l'emprunt.
- ✗ Les restes à réaliser au chapitre 13 correspondent principalement à l'opération Pôle Ressources.



Source CA 2011

11

Excédent global de clôture de l'exercice

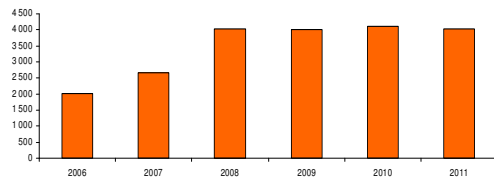
FONCTIONNEMENT	369 280,83 €
INVESTISSEMENT	- 217 769,32 €
TOTAL	151 511,51 €



Source CA 2011

13

Evolution de la dette à la clôture de l'exercice (encours au 31/12)



2006	2007	2008	2009	2010	2011
2 020	2 674	4 039	4 010	4 123	4 025

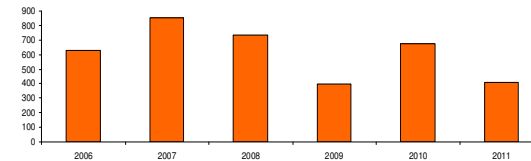
- ✱ L'encours de la dette a progressé en 2008 avec l'acquisition de patrimoine (Château Brignon). Depuis cette date, il reste stable.
- ✱ Ce ratio d'endettement s'établit à 574 €/habitant à CARBON-BLANC contre 867 €/habitant dans le Département et 956 €/habitant en Région pour la même strate démographique.



Source Trésor Public

14

Evolution de la capacité d'autofinancement net (en K€)



2006	2007	2008	2009	2010	2011
626	851	735	394	677	406

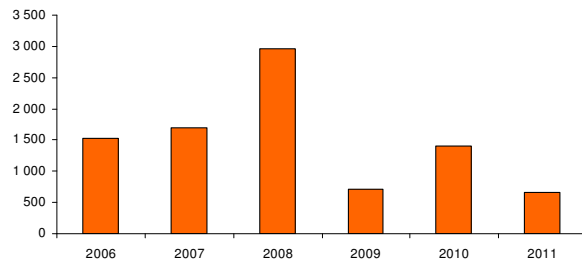
- ✱ La CAF brute permet de couvrir le remboursement du capital de l'emprunt et de dégager une part disponible pour le financement des équipements.
- ✱ En baisse par rapport à 2010, celle-ci s'établit à un niveau équivalent à 2009.



Source Trésor Public

15

Evolution des Dépenses d'équipement (en K€)



2006	2007	2008	2009	2010	2011
1 519	1 702	2 964	713	1 400	651

- ✱ Les dépenses d'équipement sont inférieures en 2011 à la moyenne des années précédentes.
- ✱ Néanmoins, la réalisation des opérations d'investissement est à considérer sur plusieurs exercices.



Source Trésor Public

16



LES PRINCIPALES OPERATIONS D'EQUIPEMENT 2011

✓ La Maison de la Petite Enfance	192 202 €
✓ Le cinéma	96 148 €
✓ L'éclairage public	63 520 €
✓ Le Brignon	62 238 €
✓ L'école maternelle Pasteur	32 343 €
✓ L'ALSH	25 864 €
✓ Les équipements informatiques et bureautiques	23 569 €
✓ L'école maternelle Prévert	19 455 €
✓ L'école primaire Pasteur	14 776 €
✓ Les équipements des écoles	12 722 €

28

Monsieur le Maire cède la présidence à Madame ROMERO, doyenne, pour aborder l'examen du Compte Administratif 2011. (Cf à l'article L 2121-14 du CGCT). Il assiste et participe au débat mais se retirera au moment du vote.

La parole est cédée aux intervenants...

Monsieur GRASSET indique que son groupe votera le Compte Administratif. Il remarque comme l'a constaté Monsieur HERELLE que les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes. Par ailleurs, il regrette que l'on reporte tous les ans les dépenses d'un exercice sur l'autre. Ainsi, dans le budget d'investissement, un certain nombre de programmes sont inscrits et votés par le Conseil Municipal mais ne sont pas réalisés. Pour lui, cette situation ne permet pas de suivre aisément l'évolution des programmes et gêne la clarté des débats. Toutefois, il se félicite de la nouvelle procédure des AP/CP qui permettra de planifier les opérations les plus importantes et souhaiterait que cette démarche soit appliquée à tous les investissements décidés par la Commune.

Monsieur le Maire observe que les programmes votés sont maîtrisés et au final proches de la réalité. A cette occasion, il remercie les Elus et les Services du travail effectué. Il évoque les contraintes qui peuvent intervenir et retarder un programme (nouvelles règlementations, appels d'offres infructueux...) et qui ne permettent pas d'avancer aussi rapidement qu'on le souhaiterait. Monsieur le Maire souligne le renforcement des services rendus à la population (MPE) qui génère évidemment des coûts publics. La capacité d'autofinancement de la Commune permet de rembourser les emprunts engagés, de financer une partie des investissements et de maintenir un fonds de roulement satisfaisant.

Monsieur FLIPO quant à lui s'interroge sur la comparaison des différents ratios avec les Communes de même strate. Il constate des décalages importants sur la masse salariale et les impôts directs notamment. Monsieur le Maire lui précise que dans la mesure où l'on se compare à des Communes qui nous ressemblent, par exemple de la Communauté Urbaine de Bordeaux, les chiffres sont alors plus pertinents.

Madame DELPRAT remarque que les dépenses relatives à des diagnostics, des contrats de maintenance vis à vis des énergies sont de bonne gestion car elles induiront des économies.

Madame COLAS rappelle les choix politiques en matière notamment de personnel (augmentation en faveur des agents de catégorie C).

Madame ROMERO remercie les élus de leur intervention et indique donc que le Compte Administratif retraçant l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisé durant l'exercice fait apparaître un résultat excédentaire de 867 449,33 € en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement un résultat excédentaire de 9 519,77 €.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Franck MAURRAS, Maire, après s'être fait présenter le Budget Prévisionnel et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTEES		498 168,50		227 289,09		725 457,59
OPERATIONS DE L'EXERCICE	7 214 483,60	7 583 764,43	948 473,39	730 704,07	8 162 956,99	8 314 468,50
TOTAUX	7 214 483,60	8 081 932,93	948 473,39	957 993,16	8 162 956,99	9 039 926,09
RESULTATS DE CLOTURE		867 449,33		9 519,77		876 969,10
RESTES A REALISER			584 491,51	521 834,40	584 491,51	521 834,40
RESULTATS DEFINITIFS	7 214 483,60	8 081 932,93	1 532 964,90	1 479 827,56	8 747 448,50	9 561 760,49

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire indique que le rapprochement avec la balance des comptes de la Commune établie par le Trésorier de Saint Loubès ayant été effectué et conformément à la procédure de reprise anticipée des résultats, il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice écoulé de la manière suivante :

• Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :	369 280.83€
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	498 168.50 €
	Déficit :	
Résultat de clôture (A1)	excédent :	867 449.33 €
(A2)	déficit :	

• Besoin réel de financement de la Section d'Investissement

Résultat de la Section d'investissement de l'exercice :	excédent :	
	Déficit :	217 769.32 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA):	excédent :	227 289.09 €
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	9 519.77 €
Déficit :		
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		584 491.51 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		521 834.40 €
Solde des restes à réaliser :		62 657.11 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)		53 137.34 €

• Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement
(Recettes budgétaires au compte **R 1068**) **53 137.34 €**

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement
(Recettes non budgétaires au compte **R 002** du Budget N + 1)
814 311.99 €

- **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	002 : Excédent reporté 814 311.99 €		001 : Solde d'exécution N-1 : 9 519.77 € 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé 53 137.34 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur des affectations proposées.

4. TAXES LOCALES

Monsieur le Maire indique que la loi de finances pour 2012 a fixé une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 1.8 % pour le Foncier Non Bâti, pour le Foncier Bâti et pour la Taxe d'Habitation.

Compte tenu de la variation physique de ces bases, le produit fiscal assuré de la Commune en 2012 ressort à 4 233 390 €, soit + 4.1 %.

Par ailleurs, le total des allocations compensatrices versé au titre de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe Professionnelle s'élève en 2012 à 157 240 € soit - 477 € par rapport à l'année précédente.

Il est proposé d'appliquer aux taux 2012 un coefficient de variation proportionnelle de 1.000000 ce qui donne le tableau suivant :

	BASES D'IMPOSITION 2011 (pour mémoire)	BASES D'IMPOSITION 2012	TAUX 2012	PRODUITS 2012
TAXE D'HABITATION	9 119 471	9 386 000	18.06	1 695 112 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	7 625 434	7 994 000	31.60	2 526 104 €
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	22 383	21 900	55.59	12 174 €
				4 233 390 €

Le produit correspondant permettra d'assurer l'équilibre du budget 2012

Madame GOUGAUD se réjouit que les taux n'augmentent pas cette année.

Monsieur THOMAS est satisfait de l'unanimité autour de cette décision.

Quant à Monsieur FLIPO, il apprécie que les taux soient votés avant le budget. Il remarque que dans les mois à venir il faudra réfléchir à la baisse des taux. Pour les ménages carbonblannais, le foncier bâti représente une charge de plus en plus lourde.

Monsieur THOMAS observe que CARBON-BLANC se situe en dessous des taux moyens appliqués sur les Communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Monsieur le Maire prend note de ces remarques et propose au Conseil Municipal de fixer les taux de la Commune pour l'année 2012 comme suit :

- 18.06 pour la TAXE D'HABITATION
- 31.60 pour la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES
- 55.59 pour la TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

Ses propositions sont adoptées à l'unanimité.

5. BUDGET PREVISIONNEL 2012

Budget prévisionnel 2012

Contexte :

Economique et social

- Une conjoncture économique dégradée :
- La France entre croissance nulle et récession
- Un désengagement du secteur bancaire
- Un marché immobilier à la baisse
- Un tissu économique confronté à la crise
- Des Services Publics plus que jamais nécessaires

2

Financier et règlementaire

- Une revalorisation de 1.8 % des bases fiscales
- Les concours financiers de l'Etat (Dotations forfaitaires, allocations compensatrices...) en diminution
- Un manque de visibilité (Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales non connu à ce jour)
- Des charges accrues (énergie, TVA, contraintes réglementaires...)
- Des marges de manœuvres étroites

3

Plusieurs objectifs :

- Préserver les grands équilibres du Budget
- Maintenir une pression fiscale modérée
- Consolider l'offre des Services de proximité
- Accroître notre action, notamment en ce qui concerne l'environnement et le patrimoine, dans une perspective de développement durable
- Fixer le niveau des dépenses d'équipement en fonction des capacités financières.

4

Des principes d'action :

- Poursuivre une politique tarifaire de manière à favoriser l'accessibilité des Services
- Planifier les investissements (PPI et procédure des AP/CP)
- Consolider les politiques contractuelles (Associations, CAF, CoDev...)
- Maîtriser la dépense publique et optimiser les ressources.

5

Les dépenses de Fonctionnement :

CHAPITRE	BP 2011	BP 2012	Δ %
011 - Charges à caractère général	1 989 850 €	2 047 800 €	2,91%
012 - Charges de Personnel	4 116 100 €	4 287 090 €	4,15%
65 - Autres charges de gestion courante	797 536 €	808 501 €	1,37%
66 - Charges financières	193 000 €	168 351 €	-12,77%
67 - Charges exceptionnelles	2 000 €	4 000 €	100,00%
022 - Dépenses imprévues	50 010 €	96 000 €	91,96%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	7 148 496 €	7 411 742 €	3,68%
023 - Virement à la Section d'Investissement	469 733 €	810 448 €	72,53%
042 - Opérations d'ordre (amortissements)	168 000 €	155 000 €	-7,74%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	637 733 €	965 448 €	51,39%
TOTAL GENERAL	7 786 229 €	8 377 190 €	

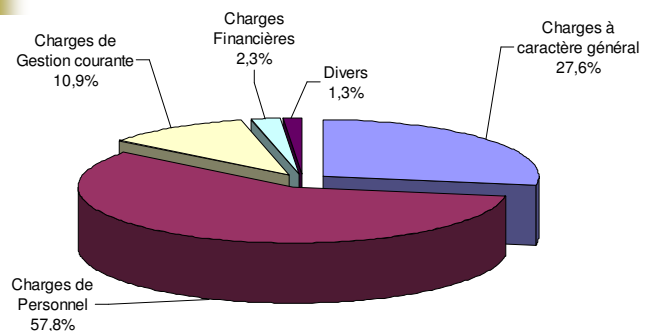


6

- La progression du chapitre 11 relève notamment de l'accroissement du nombre de rationnaires dans les écoles, du Service de Restauration de la MPE, de l'augmentation du prix de l'énergie, de l'entretien du patrimoine communal (terrains et bâtiments).
- Outre l'incidence du GVT la progression du chapitre 12 provient de la consolidation des Services CTM, Action Jeunesse, Maison de la Petite Enfance, Action Sociale.
- Au chapitre 65, la contribution au Syndicat du Guâ disparaît en raison du transfert de compétence à la CUB. Le recrutement d'un poste à mi-temps au SIGRAM accroît la participation communale. La subvention au CCAS est portée à 35 000 € de manière à répondre à l'accroissement de la demande. De même que sont augmentées les subventions au CACBO, au Comité de Jumelage et à l'Association Passage à l'Art.
- Le chapitre 22 est abondé en raison du manque de visibilité résultant de la création du Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales.

7

Leur répartition :



- Le niveau des charges incompressibles reste élevé.
- La CAF brute est néanmoins en forte progression.



8

Les recettes de Fonctionnement :

CHAPITRE	BP 2011	BP 2012	Δ %
70 - Produits des Services	434 900 €	488 800 €	12,39%
73 - Impôts et taxes	5 209 691 €	5 410 029 €	3,85%
74 - Dotations et Participations	1 587 020 €	1 607 549 €	1,29%
75 - Autres produits de gestion courante	55 000 €	45 000 €	-18,18%
013 - Atténuation des charges	100 €	10 000 €	
76 - Produits financiers	350 €	500 €	42,86%
77 - Produits exceptionnels	1 000 €	1 000 €	0,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES	7 288 061 €	7 562 878 €	3,77%
REPORTS	498 168 €	814 312 €	
TOTAL GENERAL	7 786 229 €	8 377 190 €	

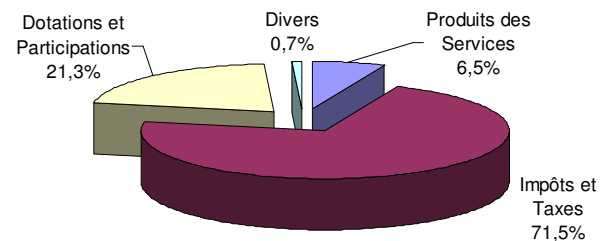


9

- Le chapitre 70 augmente sous l'effet principalement de l'accroissement du nombre de bénéficiaires des Services communaux
- Au chapitre 73, la progression physique des bases de Taxes Foncière et d'Habitation est proche de 3 %.
- Au chapitre 74, la baisse de la dotation forfaitaire est de 3.4 % et celle des allocations compensatrices versées par l'Etat de 0.30 %. Les participations CAF augmentent sensiblement en raison de l'accroissement du niveau des Services Petite Enfance (fréquentation, élargissement horaires, capacité).
- La progression des autres recettes réelles de Fonctionnement (+ 3.77 %) est supérieure à celle des dépenses réelles (+ 3.68 %).

10

Leur répartition :



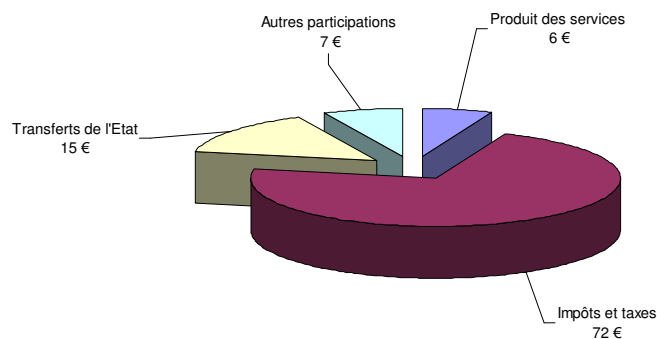
- Les ressources communales reposent pour près des ¾ sur la fiscalité.
- La part des transferts de l'Etat ne cesse de se réduire.

11

COMMENT LA VILLE PERCOIT-ELLE ET REDISTRIBUE-T-ELLE 100 €

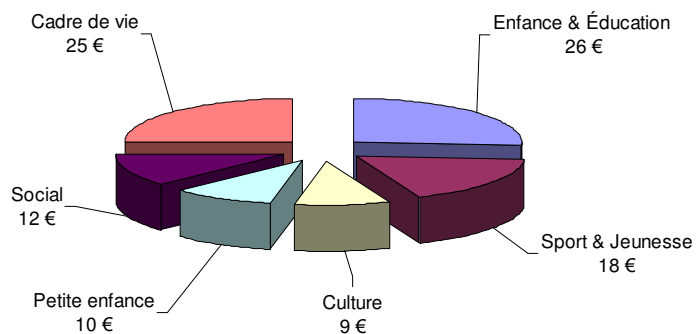
12

En recettes :



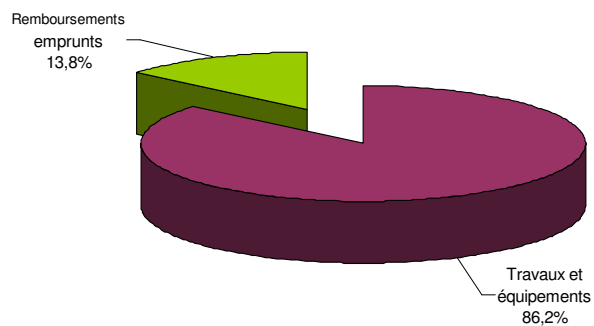
13

En dépenses :



14

Leur répartition :



- L'essentiel de l'effort d'investissement est consacré aux opérations d'équipement.



Les dépenses d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES	BP 2012
20/21/23	Dépenses d'équipement	584 491,51 €	1 311 050,00 €	1 895 541,51 €
16/26	Dépenses financières (Remboursement d'emprunt...)		315 000,00 €	315 000,00 €
TOTAL				2 210 541,51 €

- En volume les dépenses d'équipement devraient être supérieures à la moyenne des trois dernières années (920 K€)
- Le détail des 25 opérations d'équipement figure dans le document complémentaire auquel il convient de se rapporter.

15

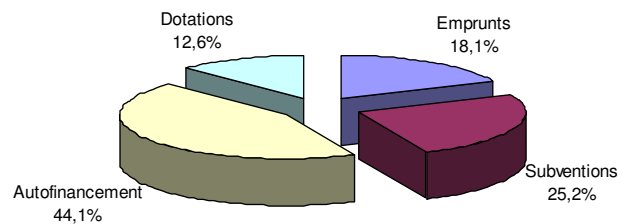
Les recettes d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLES	RAR 2011	PROPOSITIONS NOUVELLES	BP 2012
001	Résultat reporté			9 519,77 €
23	Virement de la Section de Fonctionnement			810 448,00 €
13	Subventions	521 834,40 €	35 000,00 €	556 834,40 €
1022	FCTVA			215 000,00 €
28	Amortissements			155 000,00 €
10223	TLE			10 000,00 €
1068	Affectation de la Section de Fonctionnement			53 137,34 €
1641	Emprunts		400 602,00 €	400 602,00 €
TOTAL		521 834,40 €	435 602,00 €	2 210 541,51 €

- Le virement depuis la Section de Fonctionnement et l'amortissement permettent de dégager une CAF nette de 660 K€.
- Les subventions se rapportent principalement à l'opération Pôle Ressources BD.
- L'emprunt effectivement réalisé sera sans doute inférieur à la prévision.

17

Leur répartition :



- L'autofinancement avoisine 44 % des recettes d'investissement
- Les subventions représentent quant à elles ¼ du budget.

18

Les principales opérations d'équipement

✓ Les Ecoles	450 800 €
✓ Le Brignon	324 950 €
✓ L'éclairage public	80 000 €
✓ Les ensembles sportifs	84 000 €
✓ La Plaine des Sports	76 500 €
✓ Divers Services	45 000 €
✓ Le CTM	31 000 €
✓ Les Espaces verts	33 000 €
✓ Le Foyer Municipal	30 000 €
✓ La Médiathèque	25 000 €
✓ L'équipement voirie	20 000 €
✓ Le Parc Candau	20 000 €

20

Monsieur le Maire cède la parole aux intervenants.

Madame GOUGAUD se demande d'une manière générale pourquoi le budget est voté si tard dans l'année. Monsieur le Maire lui précise que beaucoup de Communes votent le budget en Mars et que la confection d'un budget est une charge de travail importante pour les Services. Par ailleurs, les recettes sont connues seulement en Mars et voter le budget en Décembre impliquerait probablement une décision modificative en cours d'année pour ajuster le budget prévu au réalisé.

Madame GOUGAUD rappelle comme Monsieur GRASSET qu'il est difficile de se prononcer sur des programmes qui sont reportés d'années en années. Elle s'interroge sur le financement du Château Brignon et de l'Ecole Maternelle Pasteur. Pourquoi étaler sur 2 ans les travaux de l'Ecole ? Les travaux du Pôle Ressources BD ne peuvent-ils pas attendre ? Pourquoi attend-on le dernier moment pour solliciter les subventions ? Pourquoi l'emprunt est moins important cette année que l'année précédente pour ces deux projets ?

Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne le choix d'emprunter 400 000 € au lieu de 1 300 000 €, cette année c'est parce que les deux programmes sont étalés sur plusieurs exercices et la capacité d'autofinancement de la Commune permettra de limiter le recours à l'emprunt.

Madame THORE précise que les travaux de l'Ecole Pasteur débiteront en septembre et se poursuivront en 2013. Des lots ayant été déclarés infructueux, il a été nécessaire d'engager une nouvelle consultation. Par ailleurs, elle rappelle que la nouvelle réglementation sur les zones sismiques a nécessité des études complémentaires.

Madame ROMERO indique que les travaux de l'école Maternelle Pasteur, jugés prioritaires, seront engagés sur deux exercices alors que le projet Brignon s'étalera, lui, sur trois années.

Madame COLAS au nom des élus communistes qu'elle représente appuie son propos sur l'intervention faite au cours du débat d'orientation budgétaire. Le vote de ce budget se déroule à la veille d'élections importantes dans un contexte économique de plus en plus difficile pour nos concitoyens. Bien que soumis à la réglementation fiscale et budgétaire du Gouvernement actuel, le budget proposé au vote aujourd'hui prend en compte différents arbitrages positifs :

- * Le fait qu'il s'inscrit dans le respect des engagements de fond de la campagne électorale municipale,
- * Les choix évidents concernant une politique sociale plus juste et plus efficace
- * L'aide financière et/ou matérielle en faveur de toutes les associations œuvrant sur la Commune. Mais elle constate que si la majorité des associations subventionnées ont une vie démocratique évidente basée sur le bénévolat, créant du lien social et s'inscrivant dans une démarche d'éducation populaire, d'autres associations recevant des subventions importantes sont plutôt des entreprises prestataires de services.
- * Enfin, Madame COLAS apprécie que les taux d'imposition ne soient pas augmentés pour la part communale même si les carbonblanais verront leur impôt en hausse du fait de la revalorisation des bases d'imposition.

Concernant les investissements, Madame COLAS s'est interrogée non seulement sur les excédents cumulés des comptes 2010 et 2011 mais aussi sur le faible taux de réalisation. Lors des différentes réunions de préparation, des réponses ont été apportées par Monsieur le Maire notamment les difficultés afférentes entre autre à l'Ecole Pasteur, au cahier des charges modifié en cours d'année et aux appels d'offres en partie infructueux. Elle note que pour éviter cette situation en 2012 ne sont inscrits en investissement que les programmes sûrs d'être réalisés.

Concernant le projet Brignon Bande Dessinée, même si Madame COLAS reconnaît son intérêt éducatif, elle ne conteste pas l'investissement demandé en 2012, elle réitère sa demande d'un bilan d'activité mettant en corrélation les objectifs qui ont servi de base au vote du projet et ceux réalisés depuis sa mise en route.

Enfin, Madame COLAS constate que sur le budget d'investissement est inscrit une ligne concernant la vidéosurveillance. Son groupe est très surpris de cette inscription alors que le débat au sein même du Conseil Municipal n'est pas finalisé et que la population n'a pas été consultée sur cet investissement et le bien-fondé de celui-ci. En tout état de cause, l'idée même de vidéosurveillance n'a pas son aval et ne fait pas partie du programme municipal proposé lors de la campagne électorale.

Bien entendu, toute opposition ou désaccord ponctuel sur une partie du projet ne conduit pas à un désaccord général. Et donc, un budget équilibré, un endettement stabilisé, une fiscalité locale maintenue et des objectifs sociaux renouvelés sont des éléments qui permettent selon Madame COLAS une approbation du projet du budget.

Madame ROMERO indique que les écoles de CARBON-BLANC mais aussi des Communes voisines sont très satisfaites des animations proposées. Pendant les vacances scolaires des ateliers fonctionnent également toujours autour de la Bande Dessinée. Les propositions d'animations et les interventions de l'Association Passage à l'Art sont présentées régulièrement à la Commission Culture.

Madame THORE ajoute que les objectifs de ce projet sont gradués. 110 classes ont participé à un projet pédagogique sur la BD. Les Communes des écoles voisines ont toutes financé ces animations. La prochaine étape est d'ouvrir ces parcours BD aux Collégiens et aux Lycéens. Ces projets sont actuellement à l'étude. Elle insiste sur le fait que la Commune de CARBON-BLANC ne paiera pas les interventions pour les autres Communes. Madame DELPRAT ajoute que sera organisé un parcours court en direction des enfants des écoles maternelles complétant ainsi une palette de propositions très ouverte.

Monsieur le Maire préfère employer le mot vidéoprotection plutôt que vidéosurveillance. La protection des citoyens dans leur habitation est un vrai débat de société. CARBON-BLANC est confrontée à cette situation et une étude sera conduite avant toute décision.

Monsieur FLIPO rappelle les termes des délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal indiquant que « la signature des marchés interviendra sous réserve de l'obtention des financements correspondants et notamment de la capacité de la Commune à mobiliser les crédits d'emprunts nécessaires ».

Pour conclure, Madame GOUGAUD et Monsieur GRASSET, pour les différentes interrogations évoquées, s'abstiendront de voter le Budget présenté.

Monsieur le Maire procède au vote :

- × 26 VOIX POUR
- × 2 ABSTENTIONS (Mme GOUGAUD, M. GRASSET)

6. SUBVENTIONS

La Commission Ressources a étudié les demandes de diverses associations et propose d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES	PROPOSITIONS 2012
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (ARTICLE 657362)	35 000,00 €
SOUS TOTAL 1	35 000,00 €
ASSOCIATIONS LOCALES (ARTICLE 6574)	
A.S.C.J.B.	85 680,00 €
ACA (ASSO DES COMMERCANTS)	500,00 €
ASS. DES MEDAILLES DU TRAVAIL	250,00 €
C.A.C.B.O.	94 720,00 €
CLUB DES AINES	500,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 500,00 €

COMITE D'ENTENTE D'ANCIENS COMBATTANTS	1 050,00 €
COMITE DES FETES ET LOISIRS	23 000,00 €
COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL	60 000,00 €
CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES	250,00 €
DES BRIQUES POUR L'AVENIR	800,00 €
FCPE COLLEGE DE CARBON BLANC	250,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE DE CARBON BLANC	3 000,00 €
FRANCE LIBERTE	150,00 €
HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT	250,00 €
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	150,00 €
O FIL DU JEU	14 500,00 €
PASSAGE A L'ART	30 100,00 €
RUGBY BASSENS/CARBON-BLANC/STE EULALIE	700,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	500,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	500,00 €
TOIT CARBON-BLANC	500,00 €
UNSS DE CARBON BLANC	500,00 €
VIE LIBRE	200,00 €
SOUS TOTAL 2	319 550,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS (ARTICLE 6574)	
AIDES	150,00 €
ASS PARALYSES DE FRANCE	100,00 €
ASS. CINEMAS DE PROXIMITES	841,00 €
ASS. DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE GIRONDE	100,00 €
ASS. FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	100,00 €
CLOWNS STETHOSCOPIES	150,00 €
CROIX ROUGE	150,00 €
ECOLE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DU SUD OUEST	100,00 €
GROUPEMENT P/ L'INSERTION DES HANDICAPES PHYSIQUES	100,00 €
LICRA	150,00 €
MEDECINS SANS FRONTIERES	100,00 €
MEDIA THEQUE DES MALADES DES HOPITAUX DE BORDEAUX	100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
SOUS TOTAL 3	2 241,00 €
TOTAL 2 + 3	321 791,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ET NOUVELLES DEMANDES (ARTICLE 6574)	
ASCJB	160,00 €
ACA (ASSO DES COMMERCANTS)	500,00 €
CACBO 40 ANS	2 500,00 €
CACBO	400,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 500,00 €
DIOXINE COUNTRY MASCARET	150,00 €
SOUS TOTAL 4	5 210,00 €
TOTAL 2+3+4 compte 6574	327 001,00 €
TOTAL GENERAL	362 001,00 €

En ce qui concerne le service proposé par le CCAS, Madame THORE indique que la Commune a adhéré au Groupement de la Presqu'île et s'est donc engagée à une continuité de service du Lundi au Dimanche soir en faveur des personnes âgées.

Madame GOUGAUD reconnaît l'intérêt de toutes ses associations subventionnées.

Madame COLAS voudrait que soient distinguées les associations comme O'fil du jeu et Passage à l'Art qui lui paraissent plus prestataires de services qu'associations.

Madame THORE considère l'Association O'fil du jeu plutôt comme un partenaire d'une animation et d'un travail éducatif. Ce partenariat étant défini dans le cadre d'une convention d'objectif que tout le monde a approuvé. Madame DELPRAT indique que cette association intervient régulièrement dans les écoles de la Commune mais aussi lors des animations au Club des Aînés, dans le cadre des actions « citoyenneté »...

Après diverses interventions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions de la Commission Ressources.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur des subventions proposées.

7. AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur THOMAS indique que la procédure AP/CP vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Elles peuvent être révisées.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant des Autorisations de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure AP/CP concernent l'acquisition de biens meubles et immeubles et les travaux en cours à caractère pluriannuel.

Ne sont concernés par la procédure que les investissements directs.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14.

Ainsi la 1^{ère} opération intitulée Ecole Maternelle Louis Pasteur inscrite sous le numéro 1/2012 serait réalisée sur 2 exercices budgétaires. Ce projet concerne des travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et les travaux pour un ascenseur. Il convient d'ouvrir par délibération de l'Assemblée, l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) liés à cette opération de la façon suivante et repris sous le numéro d'opération d'équipement 18 du Budget Prévisionnel 2012 :

NUMERO	BATIMENT	AUTORISATION DE PROGRAMME	2012	2013
N°1/2012	Ecole Maternelle Pasteur - Réaménagement des espaces extérieurs et accessibilité handicapé	800 000 €	400 000 €	400 000 €

Les dépenses seront équilibrées par les recettes suivantes :

NUMERO N°1/2012	FINANCEMENT CREDITS DE PAIEMENT	2012	2013
	F.C.T.V.A	25 000 €	25 000 €
	Autofinancement	200 000 €	200 000 €
	Subvention	11 000 €	
	Emprunt	164 000 €	175 000 €
	TOTAL	400 000 €	400 000 €

Le 2^e projet intitulé Château BRIGNON sous le numéro 2/2012 pourrait être réalisé sur 3 exercices budgétaires. Cette opération concerne des travaux de réhabilitation du bâtiment. Il convient d'ouvrir par délibération de l'Assemblée, l'autorisation de Programme et les Crédits de Paiement (AP/CP) liés à cette opération comme suit et repris sous le numéro d'opération d'équipement 35 du Budget Prévisionnel 2012 :

NUMERO	BATIMENT	AUTORISATION DE PROGRAMME	2012	2013	2014
N°2/2012	Réhabilitation du Château Brignon	1 970 000 €	300 000 €	1 267 000 €	403 000 €

Les dépenses seront équilibrées par les recettes suivantes :

NUMERO N°2/2012	FINANCEMENT CREDITS DE PAIEMENT	2012	2013	2014
	F.C.T.V.A	0 €	156 000 €	156 000 €
	Autofinancement	65 000 €	397 000 €	
	Subvention	235 000 €	247 000 €	247 000 €
	Emprunt		467 000 €	
	TOTAL	300 000 €	1 267 000 €	403 000 €

Les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre.

Toute autre modification de ces tableaux se fera par délibération de l'Assemblée.

Aussi, Monsieur THOMAS demande au Conseil Municipal de se prononcer sur

- * les montants des Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que définis précédemment.
- * les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les propositions de Monsieur THOMAS.

8. ETUDE PREALABLE A LA REALISATION D'UNE OPERATION URBAINE COLLECTIVE (OUC) – DECISION – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique que les commerces de proximité proposent des offres de services appréciées des habitants et sont des acteurs incontournables d'une commune tant sur le plan économique qu'en ce qui concerne son image.

La Ville de CARBON-BLANC souhaite accompagner le commerce de proximité de manière à favoriser son développement.

Ce soutien pourrait se concrétiser par la mise en œuvre d'une Opération Urbaine Collective (OUC) dans le cadre d'une convention à intervenir avec le Fonds d'Intervention pour le Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Au préalable, il convient de préciser la stratégie et les orientations d'aménagement commercial de la Commune et de définir un programme d'actions susceptibles de soutenir l'activité commerciale à CARBON-BLANC.

Cette démarche s'appuiera sur un diagnostic préalable.

L'étude permettra in fine de proposer un schéma d'organisation commerciale et artisanale pour les 5 ans à venir.

Afin de conduire cette opération, il convient de désigner un bureau d'études chargé de produire un diagnostic commercial, un programme d'actions hiérarchisées, un tableau financier récapitulatif de chaque action ainsi que leur phasage.

Un Comité de pilotage sera créé afin d'en assurer le suivi.

Cette étude préalable dont le coût est estimé à 14 800 € HT peut bénéficier d'une aide au titre du FISAC de 7 000 €.

Par ailleurs, ce projet est inscrit au Contrat de Co-développement 2 intervenu avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et peut, à ce titre, bénéficier également d'une aide de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale correspondant à 30 % du montant HT des études, plafonné à 12 000 €.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- * Engager une étude préalable à la réalisation d'une Opération Urbaine Collective
- * Engager une consultation en vue de confier cette mission à un bureau d'études
- * Solliciter une aide de l'Etat au titre du FISAC pour la réalisation de cette étude préalable
- * Solliciter la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au titre du Contrat de Co-Développement 2012/2014.

La Commune s'engage à financer le solde de l'opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de ces propositions.

La dépense est inscrite à l'article 617 du budget de l'exercice en cours.

9. SIGRAM – CONVENTION – MODIFICATION

Par délibération du 16 décembre 2010, Madame CANALES rappelle que la Commune de CARBON-BLANC a décidé d'accueillir au sein de la Maison de la Petite Enfance le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) afin de contribuer à la mise en place d'un guichet unique qui doit favoriser la lisibilité de l'offre en matière du Service Accueil Petite Enfance.

Cette délibération a fixé les termes du partenariat mis en place avec le SIGRAM et notamment les conditions de mise à disposition des locaux et du matériel.

La convention établie à cet effet prévoit en son article 6 que le SIGRAM doit contribuer aux charges, au prorata de l'occupation des locaux.

Après concertation, le Comité Syndical sollicite aujourd'hui la Commune de CARBON-BLANC afin qu'elle mette à disposition gratuitement ses locaux.

Madame CANALES propose de répondre favorablement à cette demande compte tenu de l'incidence financière mineure de la participation aux charges qui avait été demandée au SIGRAM.

Aussi, elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir

- * décider de la mise à disposition gratuite des locaux de la Maison de la Petite Enfance au bénéfice du SIGRAM,
- * approuver la nouvelle rédaction de l'article 6 de la convention liant la Commune de CARBON-BLANC au SIGRAM :

« Article 6: les locaux de la Maison de la Petite Enfance sont mis à la disposition du Preneur gratuitement. »

Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

10. MOTION POUR UN PLAN D'ACTION URGENT ET GLOBAL DE DESENCLAVEMENT DE LA RIVE DROITE

Madame THORE indique que la situation des déplacements sur la rive droite, et en particulier sur notre commune de Carbon-Blanc s'aggrave. L'asphyxie continue de la rocade Bordelaise génère des trafics parasites dans nos rues et multiplie les nuisances subies par nos concitoyens. Les secours sont confrontés à des difficultés pour intervenir. La qualité des transports en commun est affectée, ce qui accentue l'usage du véhicule individuel.

Compte tenu de sa situation géographique et de la mise en place d'une passerelle d'accès à la rocade, notre commune est particulièrement impactée. On constate ainsi l'engorgement de nos rues et en particulier dans les quartiers du « Grand Came ».

L'attention de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de l'Etat a été attirée à plusieurs reprises sur cette situation inacceptable sans avoir à ce jour de réponse concrète.

La Commune de Carbon-Blanc demande que les infrastructures d'accès au Pont Bacalan/Bastide en particulier sur la Rive Droite, en cours de construction apportent une véritable alternative au Pont d'Aquitaine et notamment pour les transports en commun en direction des quartiers du Lac et de Bordeaux Nord.

Elle demande qu'une décision politique soit prise concernant la dynamisation des gares ferroviaires de « Bassens » et de « Sainte Eulalie/Carbon-Blanc » qui proposent une offre complémentaire au tram via la gare multimodale de Cenon (ligne A du tram et futur pont Bacalan/Bastide) et la gare Saint-Jean (tram et LGV).

Elle considère injustifiée et irrespectueuse la fin de non recevoir donnée à une étude de faisabilité technique des propositions émises par le « collectif des riverains immédiats et proches du terminus tram de Carbon-Blanc Bassens La Gardette ». Ce collectif propose notamment :

- L'accès depuis les quartiers de Lormont Carriet et du Bas Lormont au Pont d'Aquitaine par la bretelle de Mireport
- Le tourne à gauche sur l'avenue des Griffons en venant de l'avenue de La Gardette en direction du carrefour de la Croix Rouge.

La Commune demande à la Communauté Urbaine de Bordeaux de prendre en considération ces propositions qui sont à même d'améliorer la circulation et les déplacements sur la Rive Droite.

Elle demande enfin l'organisation d'une conférence de consensus et la mise en place d'un groupe de travail chargé d'engager les études techniques permettant d'aboutir rapidement à la mise en œuvre de solutions concrètes.

Monsieur le Maire souligne le travail effectué par le collectif sur cet enjeu majeur. D'autres débats seront organisés pour associer les citoyens aux projets de la Commune.

Monsieur GRASSET reconnaît que cette motion a un intérêt local à la différence des autres motions proposées lors des séances du Conseil Municipal.

Monsieur FLIPO insiste sur le rôle des citoyens qu'il faut reconnaître.

Cette motion est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur attention et lève la séance à 21 heures.